



**GARE**  
**À LA**  
**RAGE**

VOYAGEURS, NE RAMENEZ PAS UN ANIMAL  
D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA RAGE.  
PENSEZ À FAIRE VACCINER VOTRE ANIMAL  
LORSQUE VOUS PARTEZ À L'ÉTRANGER



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

# AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage, c'est un risque de rage !

**Respectez la réglementation :**  
elle est là pour vous protéger et le protéger



Prenez contact avec votre vétérinaire  
**4 mois** avant votre départ



Votre animal doit être **identifié**.  
N'oubliez pas son **passport**



Les **vaccins** de votre animal  
doivent être à jour ; une **prise de sang**  
est nécessaire pour les pays à risque

---

CONSULTEZ LA SITUATION DES PAYS ET LA RÉGLEMENTATION  
[HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/TRANSPORT](http://agriculture.gouv.fr/transport)



# PENDANT VOTRE VOYAGE



Ne touchez aucun animal errant



Ne ramenez pas d'animal d'un pays à risque



Un animal ramené illégalement  
peut être infecté et vous contaminer



**Si vous vous faites mordre, griffer, lécher  
sur une plaie, contactez un médecin  
ou les autorités sanitaires locales**

**À VOTRE RETOUR :** présentez votre animal  
aux autorités de contrôle



# LA RAGE, UN RISQUE TOUJOURS D'ACTUALITÉ



LA RAGE TUE UNE PERSONNE  
TOUTES LES 10 MINUTES  
DANS LE MONDE



ABSENTE EN FRANCE,  
LA RAGE EXISTE ENCORE  
DANS DE NOMBREUX PAYS



LES CAS DE RAGE EN FRANCE  
PROVIENNENT TOUS D'ANIMAUX  
CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER



UNE FOIS LES SYMPTÔMES  
APPARUS, LA RAGE  
EST TOUJOURS MORTELLE